

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

## OBJET

### Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Adoption de la décision  
modification n°3 - budget ville  
2022

### DATE DE CONVOCATION

18 novembre 2022

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 28

### La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-11-94

L'an deux mil vingt deux

le vingt quatre novembre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

### Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

### Excusés ayant donné pouvoir

M. GESLIN Francis à Mme MEZRAR

Mme SEMIEM à Mme ESCLASSE

Mme MALINGE à Mme DELOBEL

M. BRUNET à M GOMIS

M MIZABI à Mme DUDOUEU

M. Frédéric GESLIN à M SACHOT

Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER

M. PETIT à M ROGERET

M. LEMAIRE à Mme BARRIERE

M. BULARD à Mme DESANGLOIS

Mme FRIBOULET à M LE NOE

### Excusés

Mme DUVAL

**Mme DESANGLOIS** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de ses séances du 17 mars 2022 et 19 mai 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté respectivement le budget primitif 2022 et le budget supplémentaire 2022.

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires proposées pour la décision modificative n°3 est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative 3 suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221124-2022-11-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	10 930 994,74 €	10 930 994,74 €
Nouvelles propositions	82 150,00 €	82 150,00 €
Total	11 013 144,74 €	11 013 144,74 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	8 698 010,24 €	8 698 010,24 €
Nouvelles propositions	188 400,00 €	188 400,00 €
Total	8 886 410,24 €	8 886 410,24 €

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

La délibération n°2022-03-15 du 17 mars adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

La délibération n°2022-05-22 du 19 mai 2022 adoptant le budget supplémentaire (ou Décision modificative n°1) de l'exercice 2022

**Considérant**

Qu'après avoir exposé à l'assemblée les propositions d'ajustements de la modification n°3 de l'exercice 2022 par chapitres budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil Municipal à adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2022, qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	10 930 994,74 €	10 930 994,74 €
Nouvelles propositions	82 150,00 €	82 150,00 €
Total	11 013 144,74 €	11 013 144,74 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Total voté 2022	8 698 496,24 €	8 698 496,24 €
Nouvelles propositions	188 400,00 €	188 400,00 €
Total	8 886 896,24 €	8 886 896,24 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **24**

voix contre 0

Abstention 4 (M. Bulard - M Le Noë – Mme Friboulet - Mme Desanglois)

**Article unique** : d'adopter la décision modification n°3 de l'exercice 2022

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits